



## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL** **du 25 janvier 2024**

Le Conseil Municipal a été convoqué en séance ordinaire par M. le Maire le 25 janvier 2024 à 19 heures 30 avec l'ordre du jour suivant :

- Chasse communale 2024-2033 : Résultat adjudication
- Désignation de l'estimateur des dégâts de sangliers
- Loyers : révision
- Energie Renouvelable : zone d'implantation
- SCOT : Composition de la Conférence Régionale de Gouvernance (réduction de l'artificialisation des sols)
- Subventions : DETR – AMBITION MOSELLE – REGION (chemin piétonnier)
- Pump Track : devis
- Sorties scolaires
- Divers

Sous la présidence de M. Rémy MARCHAL, Maire,

**Membres présents :** LORICH Jean-Claude, SCHMITT Véronique, GIRE Guillaume, HUOT Adeline, NOEL Sandrine, SCHARFF Francis, convoqué le 17 janvier 2024.

**Membres absents excusés :** DOUILLOT Rémi donne procuration à LORICH Jean-Claude, MANNEQUIN Frédéric donne procuration à MARCHAL Rémy,

**Secrétaire de séance :** GIRE Guillaume

### **COMPTE RENDU**

#### **Chasse 2024-2033 adjudication**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'adjudication publique qui a eu lieu le 10 janvier 2024 le lot unique de chasse a été adjugé à Monsieur GERARD Jean-Paul, locataire actuel qui a fait prévaloir son droit de priorité, pour la somme de 3.100 €.

- Les frais de criée d'un montant de 100 € seront à la charge de l'adjudicataire et versé par la commune à M. GROSSE Olivier mandaté par le comptable du SGC,
- Les frais de publication seront à la charge pour moitié de l'adjudicataire soit 186,99 € (50 % de 373,98 €).

Le conseil municipal, après délibération, prend acte de la location du lot de chasse unique à M. GERARD Jean-Paul pour la somme de 3.100 €, autorise le versement par la commune à M. GROSSE Olivier la somme de 100 €, demande le remboursement à M. GERARD Jean-Paul de la somme 286,99 € correspondant aux frais de criée et de la moitié des frais de publication pour la mise en location du lot de chasse,

- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

#### **Estimateur des dégâts de gibiers**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au renouvellement des baux de chasse, il est de désigner un estimateur de dégâts de gibier et propose de nommer Monsieur TETARD Hervé domicilié à Kerprich Aux Bois 57830.

Le conseil municipal à l'unanimité désigne M. TETARD Hervé estimateur de dégâts de gibier.

#### **Révision annuelle des loyers**

Le Maire soumet au conseil municipal la possibilité de réviser annuellement les loyers des logements communaux selon l'indice INSEE en cours de validité et rappelle qu'ils n'ont pas été indexés en 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'appliquer la révision des loyers selon l'indice INSEE.

**Création d'un chemin piétonnier demande de subvention DETR**

Le Maire présente au conseil le projet d'étude établi par la MATEC concernant la création d'un chemin piétonnier afin de sécuriser le cheminement des écoliers du lotissement au village et du village au lotissement.

Après étude du projet le conseil, à l'unanimité valide la réalisation des travaux et sollicite la demande de subvention DETR, AMBITION Moselle et Région Grand Est selon le plan de financement suivant :

- Montant des travaux : 197.102,82 € HT
  
- Subvention DETR/DSIL 40 % : 78.841,00 €
- Ambition Moselle 20 % : 39.420,00 €
- Région Grand Est 20 % 39.420,00 €
- Montant à la charge de la commune : 39.421,82 €